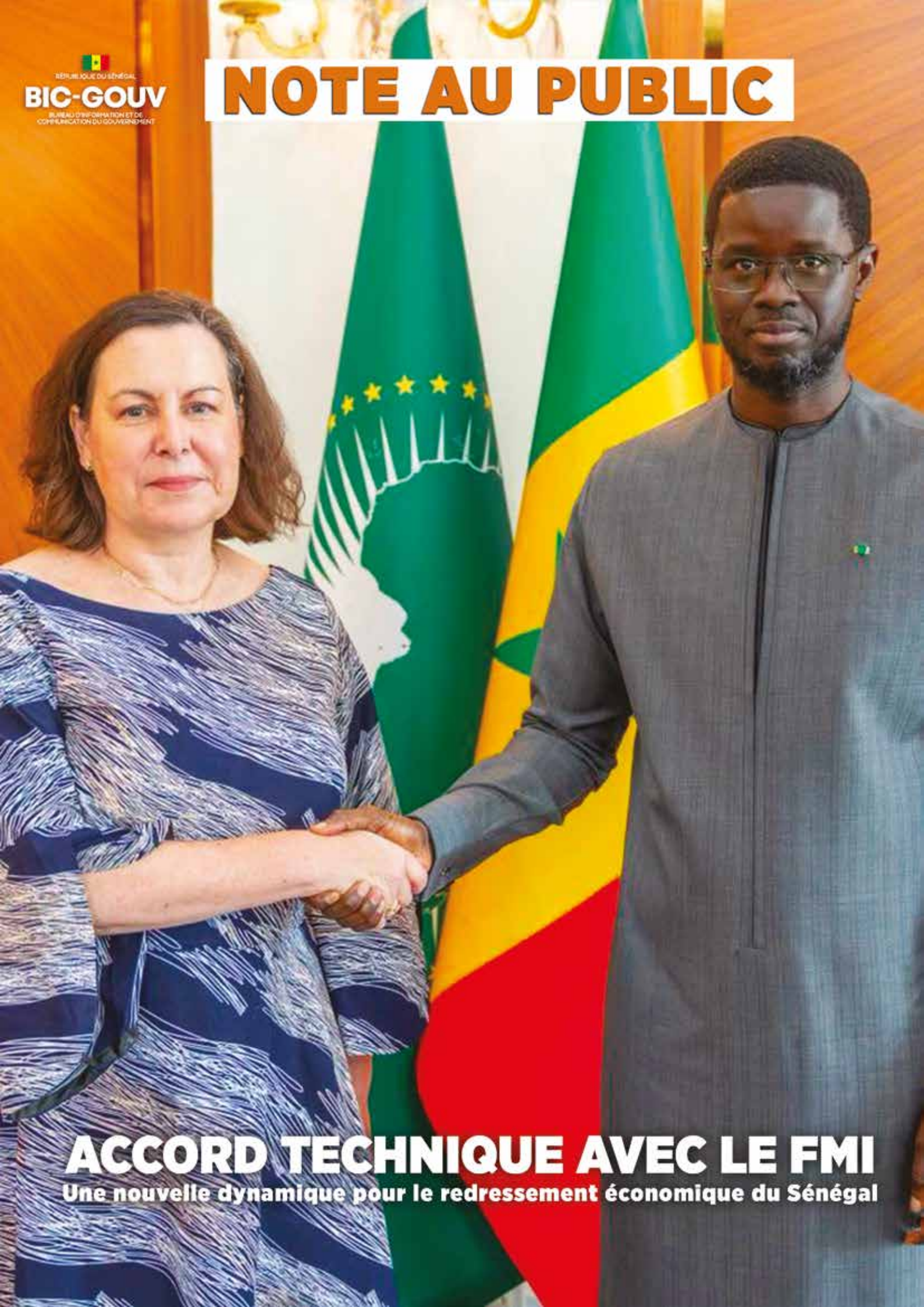


NOTE AU PUBLIC



ACCORD TECHNIQUE AVEC LE FMI
Une nouvelle dynamique pour le redressement économique du Sénégal

Vers un nouveau programme de 1 243 milliards de FCFA

Le Sénégal et le Fonds monétaire international (FMI) ont conclu, mardi 1er septembre 2026, un accord technique ouvrant les perspectives d'un programme économique et financier d'un montant de 2,2 milliards de dollars (1 243 milliards de FCFA) sur trois ans. Le Plan de Traitement de la Dette du Sénégal (PTDS) a été lancé le même jour pour restaurer durablement le profil de la dette et dégager progressivement les marges de manœuvre nécessaires au financement des investissements publics dans les secteurs prioritaires. Le ministre de l'Economie, des Finances et du Plan, Cheikh DIBA, est largement revenu sur ces deux mesures phares qui ont marqué la fin de la mission du FMI entamée le 19 août 2026 à Dakar.



Un accord technique historique



« Après plusieurs semaines d'échanges, le Sénégal et le Fonds monétaire international (FMI) ont conclu un accord technique qui ouvre la perspective d'un Programme économique et financier dont le montant se chiffre à 2,2 milliards de dollars, soit 1 243 milliards de FCFA. Le Gouvernement a défini ce Programme pour apporter des réponses aux préoccupations des populations sur la relance de l'économie, la gestion rigoureuse des finances publiques et la réalisation de nos ambitions de développement. Cet accord marque le début d'une nouvelle dynamique pour notre pays, une dynamique axée sur les réformes visant à assurer l'équilibre et l'équité dans la gestion économique et la répartition des ressources publiques.

Fidèle à son engagement de transparence, le Gouvernement exposera l'intégralité des enjeux et prendra les mesures nécessaires pour poursuivre le redressement, la relance et l'impulsion durable de nos politiques publiques. Et si nous abordons cette étape avec sérénité, c'est parce que le Sénégal dispose d'une stratégie claire et ordonnée, et d'institutions engagées à protéger son économie et à maintenir le cap de sa transformation. »

Nous savons où nous sommes, nous savons ce que la situation exige, et nous avons arrêté la démarche pour y répondre. Aujourd'hui, nous venons de boucler deux semaines de travaux avec le FMI. Tout au long de cet exercice, les discussions ont porté sur la situation économique et financière, les perspectives à moyen terme, les besoins de financement de l'État, ainsi que sur les politiques et les réformes nécessaires pour préserver la stabilité macroéconomique et soutenir une croissance durable et inclusive. Elles nous ont permis de consolider le diagnostic initial, de préciser les réponses à apporter aux vulnérabilités de nos finances publiques et de faire progresser le dialogue engagé. »

Une réalité budgétaire qui impose l'action

« Notre pays doit aujourd'hui faire face à une réalité incontournable : lorsque les déficits s'accumulent et que les échéances de la dette augmentent, la capacité de financement de l'État est inévitablement mise sous pression. Chaque année, nous devons non seulement financer le déficit budgétaire, mais aussi rembourser les emprunts arrivant à échéance. Il ne s'agit donc pas seulement de connaître le niveau de notre dette, mais d'évaluer notre besoin global de financement, les ressources que nous pouvons mobiliser par nous-mêmes et les conditions dans lesquelles nos partenaires et les marchés continueront de nous soutenir. C'est précisément à cette équation que le Gouvernement apporte une réponse. »

Les objectifs et la portée de l'accord technique avec le FMI



« Notre ambition aujourd'hui est claire : rétablir progressivement les équilibres budgétaires, améliorer le profil de notre dette et restaurer durablement les marges de financement de l'État, sans toutefois compromettre les fondamentaux de notre croissance. C'est tout le sens de cet accord technique qui, tout d'abord, marque le renouveau de la relation entre le FMI et le Sénégal. Il ouvrira la voie à un nouveau cadre de coopération et permettra de relancer les relations avec nos partenaires, mais également d'accéder à de nouveaux financements dans des conditions plus avantageuses, afin de soutenir nos populations, notre économie ainsi que nos politiques publiques essentielles. Grâce à ses effets catalyseurs, il favorisera notamment la reprise des financements concessionnels et contribuera ainsi à relancer l'investissement et le financement de notre économie.

L'accord technique auquel nous sommes parvenus a permis au Gouvernement de bâtir un Programme économique et financier qui sera soutenu par le Fonds monétaire international et l'ensemble des partenaires au développement. Ce programme permettra de mener des réformes structurelles crédibles pour une croissance forte, durable et inclusive, créatrice d'emplois, grâce au renforcement de l'ancrage territorial de l'investissement et de la compétitivité des filières à forte valeur ajoutée. Il fera de l'assainissement de nos finances publiques un instrument au service de l'économie et des Sénégalais, en particulier des couches vulnérables. »

Un accord technique, trois orientations majeures

« Cette nouvelle trajectoire, décrite par le programme économique et financier, repose sur trois orientations majeures :

1. L'évolution de notre modèle d'intervention publique vers un État plus efficace, se focalisant sur les priorités des populations,
2. Un ciblage plus efficient du soutien public dans le secteur de l'énergie,
3. Le traitement durable de la question de la dette publique.

C'est en nous adressant à ces trois orientations majeures que nous pourrons, ensemble, redresser durablement nos finances publiques et pérenniser la transformation de notre économie. »

Un État plus efficace, au service des priorités des populations



« Aujourd'hui, nous aspirons à une meilleure gestion des dépenses publiques et à un recentrage de l'action de l'État sur les domaines qui génèrent le plus de valeur pour notre pays : soutenir la production, créer des emplois, améliorer la santé et l'éducation, et renforcer l'accès aux services essentiels. Cette approche permettra d'orienter plus efficacement les ressources publiques vers les priorités de l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 », d'accélérer le lancement des projets stratégiques et de renforcer l'efficacité de l'intervention de l'État au service du développement. »

Subventions à l'énergie : vers une réforme ciblée et équitable

L'efficacité est particulièrement importante dans le secteur de l'énergie. Justement, l'énergie est un enjeu majeur pour le pouvoir d'achat des ménages, les conditions de vie des populations, la compétitivité des entreprises et la soutenabilité des finances publiques. Compte tenu de son importance dans nos politiques publiques, nous devons relever durablement les défis structurels du secteur.

À cet égard, le Gouvernement poursuivra sa transformation, notamment en valorisant au mieux nos ressources énergétiques nationales, afin de démocratiser l'accès à l'énergie et d'en réduire durablement le coût. Cette transformation reposera également sur l'accélération des projets stratégiques du secteur, en particulier la stratégie « Gaz to Power », dont la première phase est déjà lancée. Dans le cadre du nouveau Programme économique et financier, cette stratégie pourra être accélérée afin de fournir aux populations et aux industries une électricité moins chère et de renforcer la compétitivité de notre économie. Notre objectif est de parvenir, à terme, à une réduction du coût de l'énergie pouvant atteindre près de 30 %.



Pour y parvenir, nous devons non seulement accélérer la transformation du secteur, mais aussi optimiser l'utilisation des ressources publiques qui lui sont allouées. Notre système de subvention généralisé profite actuellement de manière disproportionnée aux plus gros consommateurs : **65 % de la subvention sont alloués aux 20 % de consommateurs les plus aisés.**

Cette situation est non seulement socialement inéquitable, mais aussi difficilement soutenable pour nos finances publiques. Elle expose de surcroît notre budget aux fluctuations, parfois brutales, des cours internationaux du pétrole, ce qui entraîne une hausse du coût des subventions que l'État ne peut assumer durablement. Il est donc impératif de passer progressivement d'une logique de soutien généralisé à un dispositif mieux ciblé, plus juste socialement et plus efficace économiquement.

L'objectif n'est pas d'abandonner la protection des populations, mais bien de la renforcer, en orientant prioritairement l'intervention de l'État vers les ménages les plus vulnérables, le transport collectif et les activités essentielles à la vie économique et sociale. Parallèlement, ceux qui ont la capacité de supporter davantage le prix réel devront progressivement, dans des conditions maîtrisées, contribuer à leur juste part. Les économies réalisées grâce à l'amélioration de ces mécanismes de soutien seront réorientées vers des investissements productifs, la protection sociale, l'éducation, la santé et les autres priorités économiques et sociales du pays.

Une gestion rigoureuse et une mobilisation plus juste des ressources publiques

« Chaque franc public doit être utilisé là où il produit le plus d'impact pour les Sénégalais. Cette exigence dépasse le seul secteur de l'énergie : elle doit guider l'ensemble de notre politique budgétaire. Nous devons trouver un équilibre exigeant, maîtriser les dépenses, mieux les prioriser et, lorsque c'est nécessaire, reprogrammer certains investissements, sans compromettre ceux qui soutiennent la croissance, l'emploi et la transformation structurelle de notre économie.



Mais l'effort de redressement ne doit pas uniquement reposer sur la dépense : il nécessitera également une mobilisation plus forte et plus équitable de nos ressources internes. Il ne s'agit pas d'imposer une charge supplémentaire et indifférenciée aux citoyens et aux entreprises qui contribuent déjà pleinement à l'effort national, mais plutôt d'élargir l'assiette fiscale, de lutter contre les pertes de recettes et de réexaminer les exonérations dont l'efficacité économique et sociale n'est plus démontrée.

Chaque avantage fiscal devra être apprécié au regard de son utilité réelle pour l'économie nationale, de sa contribution à la création d'emplois et à l'investissement, ou de son rôle dans la protection des populations. L'effort demandé devra être compris, partagé et équitablement réparti. Les acteurs disposant des capacités contributives les plus importantes devront assumer pleinement leur part du redressement national. »

Renforcement de notre dispositif de protection sociale

« Chaque exigence d'équité est indissociable de la protection des plus vulnérables. La réforme des subventions ne pourra donc réussir que si elle s'accompagne d'un renforcement substantiel de notre dispositif de protection sociale.

Les ressources dégagées grâce à un meilleur ciblage devront permettre de mieux protéger les populations fragiles, d'élargir la couverture des programmes sociaux et d'améliorer la qualité des mécanismes d'identification des ménages qui ont le plus besoin de la solidarité nationale. C'est tout le sens de la démarche gouvernementale : mieux utiliser les ressources publiques, demander à chacun de contribuer selon ses capacités, et faire en sorte que l'effort de redressement national renforce plutôt que d'affaiblir notre cohésion sociale. »

La responsabilisation des entreprises publiques



« Le même principe de responsabilité devra s'appliquer aux entreprises publiques. L'État continuera naturellement d'assumer ses missions souveraines et de soutenir les activités stratégiques et non marchandes indispensables à la Nation. Mais une entreprise opérant dans un secteur marchand doit disposer d'un modèle économique viable, d'une gouvernance vigoureuse et d'objectifs de performance clairement définis. »

Des efforts collectifs au services du développement du Sénégal

« Mieux dépenser, transformer notre modèle économique, cibler plus justement les politiques publiques et améliorer durablement le profil de notre dette procèdent ainsi d'une seule et même ambition : mettre nos ressources au service de la production, de l'emploi, de la justice sociale et du développement du Sénégal. »

Ce que l'accord apporte aux entreprises

« Le Gouvernement accélérera l'apurement de ses obligations envers le secteur privé. Sur le reste de l'année, une enveloppe de **300 milliards de FCFA** est consacrée au règlement des créances dues aux entreprises. L'amélioration des finances publiques et du profil de la dette doit permettre d'accélérer l'apurement des arriérés, de réinjecter de la liquidité dans l'économie, d'améliorer la trésorerie des entreprises et de préserver le financement des investissements. Régler cette dette intérieure, c'est sauver des emplois et rendre confiance aux entreprises qui travaillent avec l'État. Dans le même temps, les banques, qui ont prêté à l'État pendant deux ans, retrouvent de la marge pour prêter aux entreprises, et l'incertitude qui paralysait les décisions d'investissement se dissipe. »



Ce que l'accord apporte aux ménages

« Le paiement des Bourses de sécurité familiale sera effectué avant la fin du mois de septembre et en amont de la rentrée scolaire. À compter de 2027, l'enveloppe sera doublée, passant de **70 milliards à 140 milliards de FCFA**, tandis que le nombre de familles bénéficiaires passera de **500 000** à plus d'un million de ménages. »

L'apport pour le pays

Un accord avec le FMI est le sceau de crédibilité le plus reconnu de la finance internationale. Il déclenche un effet d'entraînement : la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et les bailleurs bilatéraux conditionnent une part de leurs appuis à l'existence d'un programme, et ces financements sont les moins coûteux et les plus longs. Il transforme une signature pénalisée en une signature de nouveau fréquentable. Il conforte la place du Sénégal dans l'UEMOA et la solidité de la monnaie commune. Et il donne à l'ambition du pays les moyens de sa réalisation : on ne finance pas une vision de long terme sur des ressources chères, incertaines et courtes. Ce redressement est le socle financier de l'Agenda national de Transformation.

PLAN DE TRAITEMENT DE LA DETTE DU SENEGAL (PTDS)

Ce qu'il faut retenir

Le Gouvernement a décidé d'engager l'étape décisive de sa stratégie de gestion active de la dette, à travers le Plan de traitement de la dette du Sénégal (PTDS), une initiative souveraine conçue et portée par les autorités sénégalaises.

Le PTDS constitue une réponse adaptée aux caractéristiques de la dette du Sénégal. Il permet de restaurer durablement le profil de la dette publique, de ramener le poids du service de la dette sur le budget de l'État aux normes admises en la matière et de dégager progressivement les marges de manœuvre nécessaires au financement des investissements publics dans les secteurs prioritaires, notamment les secteurs sociaux.

La dette libellée en francs CFA restera en dehors du champ, compte tenu du rôle important du marché régional dans le financement de l'État et de l'économie.

Le PTDS s'inscrira dans une démarche concertée et coordonnée avec l'ensemble des partenaires internationaux du Sénégal. À ce titre, le Gouvernement a déjà fait savoir à ses partenaires officiels son intention de recourir au Cadre Commun du G20, dans une version améliorée, afin d'assurer un calendrier de mise en œuvre resserré, un partage précoce et renforcé de l'information auprès de toutes les parties prenantes, et la tenue de consultations parallèles avec l'ensemble des créanciers concernés.

Ce Cadre commun amélioré offrira une réponse adaptée aux spécificités de la composition de la dette du Sénégal et permettra la réalisation rapide des ambitions du Gouvernement en matière de repriorisation des finances publiques.

Le PTDS produira des effets au-delà de la seule gestion de la dette. La réduction du service de la dette et des besoins de refinancement permettra de dégager progressivement des marges de manœuvre budgétaires et de réorienter davantage de ressources vers l'apurement des arriérés de l'État dus au secteur privé. Il contribuera également à réinjecter des ressources dans le circuit économique, à améliorer la trésorerie des entreprises, à préserver leur capacité d'investissement et à soutenir l'emploi.

Les avantages du Plan de traitement de la dette du Sénégal

Le traitement de la dette n'est pas une fin en soi. Il constitue un moyen de :

- ▷ Réduire progressivement la pression exercée sur le budget,
- ▷ Restaurer les marges de manœuvre de l'État,
- ▷ Préserver notre capacité à financer les priorités nationales.

Il s'agit, par cette démarche équilibrée, progressive et responsable, de

- ▷ Renforcer notre souveraineté économique,
- ▷ Consolider la confiance de nos partenaires,
- ▷ Éviter l'impasse économique.

Au-delà du traitement de la dette, le PTDS est conçu comme un package de solutions pour :

- ▷ Desserrer les contraintes de liquidité du Sénégal,
- ▷ Mobiliser les partenaires du Sénégal,
- ▷ Relancer l'afflux de capitaux dans le pays,
- ▷ Promouvoir l'investissement direct étranger,
- ▷ Assurer la reprise des financements des partenaires,
- ▷ Réduire les vulnérabilités du portefeuille de l'État et en améliorer la gestion,
- ▷ Réduire la charge de la dette,
- ▷ Accélérer l'apurement des dettes de l'État envers ses fournisseurs,
- ▷ Réinjecter des ressources dans l'économie,
- ▷ Renforcer la trésorerie des entreprises du secteur privé,
- ▷ Enclencher une dynamique vertueuse et porteuse d'espoir.

« L'accord technique avec le FMI et le lancement du PTDS constituent un message de confiance, de responsabilité et d'ambition en cohérence avec l'Agenda national de Transformation « Sénégal 2050 ».



DI BACCARY SARR

Ministre de la Communication et des Relations avec
la Presse - Portefeuille de Communication



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

BIC-GOUV

BUREAU D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

CONTACT PRESSE :
contact@bic.gouv.sn